

**COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SESSION ORDINAIRE en date du 14 septembre 2018**

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Jacques ROLLAND, Daniel DALLERY, Jean-Louis GREAU, Marie-Odile ROUSSELET, Corinne DRUHET, Gisèle PLAZA, Lucienne MARTIN, Patricia GUENEAU et Fabrice MONNERY

Excusés : Mara PHILIP, Sylvain BOUVIER et Rémy BARGE

Procuration : Sylvain BOUVIER à Lucienne MARTIN

Secrétaire : Marie-Odile ROUSSELET

**Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Alain TOUR afin d'exposer un projet sportif. La Commission jeunesse, sports et loisirs poursuivra le travail à ses côtés ; un dossier sera présenté avant la fin d'année.**

**A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 juillet 2018 est approuvé.**

**Monsieur le Maire rajoute deux points à l'ordre du jour :**

- Attribution d'une subvention – Sports Boules
- Annulation de la délibération n°62 du 20 juillet 2018 – Acquisition CAMPOS

**Délibération N°68 : Délégation consentie**

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n°1 du 4/07/2018 : Monsieur le Maire accepte le don fait par l'Association Patrimoine, Culture et Traditions à la Commune d'un tracteur Vierzon, immatriculé 9209 YB 01 et évalué à 30 000,00 €.
- Décision n°2 du 30/08/2018 : Après publicité et mise en concurrence, le marché de travaux de rééquilibrage des réseaux fluides ECS au centre aquatique a été attribué à l'entreprise SERVIGNAT, pour un montant de 63 413,00 € HT.
- Décision n°3 du 4/09/2018 : Après publicité et mise en concurrence, la mission géotechnique pour le projet de construction d'une boulangerie a été confiée à l'entreprise EQUATERRE, pour un montant de 1 970,00 € HT.

**Délibération n°69 : CLSH – Demande de subvention à la CAF**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de la demande d'aide financière à l'investissement auprès de la CAF de l'Ain et autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, la demande d'aide financière à l'investissement auprès de la CAF.

**Délibération n°70 : Acquisition parcelles cadastrées section B n° 227, 228 et 1595 - Propriété BOEUF**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées section B n° 227, 228 et 1595, avec bâti, d'une contenance d'environ 161 m<sup>2</sup>, sises en zone UB, lieu-dit «Au Village», propriété BOEUF, au prix de 97 000,00 €, honoraires non compris.

### **Délibération n°71 : Acquisition parcelle cadastrée section B n° 365 - Propriété CAMPOS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées section D n° 1051, 592, 1095 et 1096, 1097, 1098, 1099, d'une contenance totale de 7 781 m<sup>2</sup>, avec bâti et la parcelle cadastrée section D n° 590 pour partie, sises en zone UB, lieu-dit « Marcilleux », propriété ROUX, au prix de 504 000,00 €, honoraires non compris.

### **Délibération n°72 : Autorisation d'encaissement d'un chèque**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser un chèque de 400,00 € de l'Arcicen pour remboursement de cotisation émis au nom de la commune de Saint Vulbas au compte 7788.

### **Délibération n°73 : Attribution d'une subvention – Sports Boules**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association Sport Boules de Saint-Vulbas, une subvention exceptionnelle de 3 000,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention financière.

### **Délibération n°74 : Annulation de la délibération n°62 du 20 juillet 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération n°62, un acquéreur s'étant positionné sur la vente de la parcelle cadastrée section B n°365, propriété CAMPOS.

**La séance est levée à 22h00.**

**Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Fait à SAINT-VULBAS, le 17 septembre 2018

Le Maire,



**Marcel JACQUIN**